

REUNION 07 JUIN 2022

Le Sept Juin deux Mille vingt-deux à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, Mme LE CORRE, M. BOURGUIGNON, M. MODESTE, Mme LEBAS, Mme GALVAN, M. FERRARI, M. MORAND, M. LEBAS, Mme RAULT,

ABSENTS EXCUSES : Mme GIRON (1 pouvoir), M. MOTIER (1 pouvoir), M. BAR, Mme OZENNE (1 pouvoir)

ABSENT : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du lundi 09 Mai 2022.

Provisions pour créances douteuses

Monsieur le Maire rappelle que l'article 2321-2 du CGCT dispose qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante notamment :

- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public (...)

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision ».

Monsieur le Maire propose de provisionner à hauteur de :

- 100 % dès l'ouverture de la procédure collective (liquidation judiciaire, surendettement) ;
- 100 % pour les restes à recouvrer de N-5 et plus (2017 et antérieurs à 2022) ;
- 75 % pour les RAR de N-4 (2018 en 2022) ;
- 50 % pour les RAR de N-3 (2019 en 2022) ;
- 25 % pour les RAR de N-2 (2020 en 2022) ;

Vu l'état des restes à recouvrer en date du 30 mai 2022, la provision 2022 s'élèverait à **1 383,55 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce mode de calcul et charge Monsieur le Maire de réajuster annuellement la provision selon les modalités ci-dessus définies au vu de l'état des restes à recouvrer qui sera communiqué par le comptable public.

Participation sortie scolaire La Pommeraye

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie de la Pommeraye sollicite les mairies du Vey, de Clécy, du Bô et de Cossesseville pour financer à parts égales une journée culturelle au théâtre de la Pommeraye durant les « Equid'écoles ».

Durant ces journées, les artistes proposent un spectacle qui se poursuit par un échange avec les enfants. Après un pique-nique dans le parc du Théâtre de la Pommeraye, les enfants retrouvent les artistes pour des ateliers ludiques et éducatifs en lien avec le spectacle.

La journée coûte 15€ par élève, il y a environ 150 élèves et 8 enseignants concernés à l'école de Clécy. Ce projet reviendrait à environ 2 250€ soit 450€ par commune concernée.

Les membres du conseil municipal présents sont d'accord sur le principe mais estiment ne pas avoir assez d'éléments pour statuer sur ce projet qui aura lieu en fin d'année scolaire 2023.

Travaux logement de la Poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre a été lancé.

Sur les 11 lots, tous ont reçu 2 à 3 réponses.

9 lots sur 11 ont été statués par la commission travaux.

Les 2 restants concernent le revêtement de sol et l'enduit et peinture. Les devis doivent être revus par les entreprises.

Les lots attribués sont les suivants :

Lot 1 démolition : Entreprise FERRARI

Lot 2 Ossature bois/ charpente : Entreprise DENIAUX

Lot 3 : Couverture : Entreprise DENIAUX

Lot 4 : Menuiserie extérieure : Entreprise MOREL

Lot 5 : Isolation : Entreprise OCP Bâtiment

Lot 6 : Electricité : Entreprise LC PRO Energies

Lot 7 : Plomberie : Entreprise LC PRO Energies

Lot 8 : Enduit peinture : en attente

Lot 9 : Revêtement de sols : en attente

Lot 10 : Carrelage/faïence : Entreprise FERRARI

Lot 11 : Serrurerie/métallerie : Entreprise ATELIER DE SOUDURE

Le chantier peut néanmoins commencer en septembre car les 2 lots en attente de délibération concernent des travaux réalisés en fin de chantier.

Le montant prévisionnel du marché est de 162 457,68 € H.T soit 191 424,42 € T.T.C avec les honoraires.

Isolation logements ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Morel a fait un devis pour un montant de 3300 € H.T soit 3960 € T.T.C afin d'améliorer l'isolation de tous les logements.

Les membres du conseil municipal soumettent l'idée de remplacer les tuyaux VMC qui sont souples par des tuyaux rigides en même temps que les travaux d'isolation. Un devis est en attente pour la réalisation des travaux pour la VMC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MOREL et autorise le Maire à faire réaliser les travaux de VMC selon le montant du devis demandé.

Commission culture

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission culture s'est réunie le 16 mai dernier et a échangé sur le projet de sentier des arts.

Le sentier des Arts de Clécy sera évolutif. Il débute sur les bords de l'Orne au niveau des guinguettes, emprunte le sentier en pente douce qui remonte vers le bourg, traverse la départementale et emmène le promeneur dans le centre de Clécy afin d'y découvrir les différents lieux d'exposition, les artistes résidant sur place mais aussi l'architecture et l'histoire de ce village de caractère.

Emprunter ce sentier c'est partir à la découverte de Clécy et de l'art actuel.

La sélection des artistes se fera par une commission constituée des membres de la commission culture de la municipalité et des membres du bureau de l'association Kalbass'art

Différentes formes d'expressions artistiques seront présentées :

- Arts plastiques : sculpture, peinture, land art ...
- Arts vivants : théâtre, musique, danse, cirque, conteurs, marionnettistes...

Le but est que les artistes exposent. Certaines œuvres seront "en transit" en vue d'être vendues et d'autres seront éphémères. Il est proposé au conseil de réfléchir à l'attribution d'une subvention en vue de louer les œuvres aux artistes et ainsi de les rémunérer.

Des subventions sont également à l'étude auprès du Département et de la DRAC.

Le projet sera présenté à la Communauté de Communes le 20 juin prochain.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée à refaire un sondage auprès des habitants de Clécy avant la fin du mois de juin pour connaître la faisabilité de l'ouverture d'une antenne de l'école de musique à Clécy.

Vente tracteur communal

Un tracteur figure dans la liste du matériel communal, son état ne permet plus de s'en servir dans des conditions optimales et nécessite des réparations importantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de céder en l'état ce tracteur pour un montant de 5000 €.
- Accepte de sortir ce matériel de l'actif
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre

Questions diverses

↳ Les jeux ont été inaugurés par le CMJ. Il est à noter que seuls 6 jeunes sur 12 étaient présents.

↳ Il est demandé à la commune de donner des noms de rues dans les différents hameaux, les numéros ne suffisent pas à l'identification.

↳ Des dégradations sur les maisons et les routes ont été causées par des tracteurs et des bus aux Berthaumes. il faudrait réfléchir à la signalisation et/ou à créer des refuges.

↳ Deux panneaux d'affichages faits par l'IME de St Rémy pour les associations et la mairie sont à installer : La Lande et la route en bas de la Villette ont été proposées.

↳ Le feu d'artifice aura lieu le 2 juillet

↳ Le tour des lavoirs de la commune a été fait et un compte rendu sera donné à Monsieur le Maire concernant les travaux à effectuer.

↳ Le propriétaire du terrain au Fresnes situé dans le virage en direction de Pont d'OUILLY sera relancé afin d'avoir l'autorisation de mettre des mats pour installer les banderoles informatives.

Fin de la séance à 22H20